



Indivision - Rachat de crédit sans rachat de parts

Par **Jean1950**, le **04/06/2018** à **21:48**

Bonjour à tous,
J'ai acheté un appartement avec quelqu'un en indivision (50%/50% pour le crédit et les parts) en libre il y a quelques temps.
On s'est séparé et après discussion, on s'est accordé pour que je rachète ses parts. J'obtiens un crédit pour reprendre ses 50% du crédit, sauf que le jour de la signature chez le notaire, elle refuse de signer pour le rachat de ses parts. La banque a quand même fait passer le crédit sans la signature du rachat de parts chez le notaire. Maintenant, je paie seul la totalité du crédit alors qu'elle est toujours propriétaire au même titre que moi.
Depuis le RDV chez le notaire, elle ne répond plus à mes messages, silence radio.
S'il vous plaît, pourriez-vous m'aider à résoudre ce problème ?
Puis-je lui demander de payer la moitié du crédit temps et des charges tant qu'elle n'a pas signé le rachat de parts ?
Je ne sais plus quoi faire et je souhaite éviter les avocats tant que possible.
Si vous avez une idée, merci d'avance pour vos réponses.
Jean.

Par **morobar**, le **05/06/2018** à **09:07**

Bonjour,
[citation] je souhaite éviter les avocats[/citation]
C'est le recours :
* à un avocat en pays civilisé
* la batte de base-ball ailleurs.
Je ne vois pas comment on peut espérer obtenir justice sans passer devant un tribunal.

Par **Jean1950**, le **05/06/2018** à **13:13**

Bonjour, rnrnMerci pour votre réponse.rnrnMais sans avocat, il n'y a donc aucun moyen de régler ce problème ou de l'obliger à payer quoi que ce soit concernant l'appartement ? Charges ? Taxes ? Crédit ?rnrnJean.

Par **amajuris**, le **05/06/2018** à **16:43**

bonjour,rnavant de faire une procédure judiciaire, vous pouvez passer par la médiation mais si votre ex ne répond pas, vous serez contraint de passer voir un avocat avant de saisir un tribunal.rnsalutations